



Nos honoraires

Villégiature

Forfait minimum 7 500 € TTC

Investissement

10 % TTC du prix de vente sur les biens d'investissement

Forfait minimum 10 000 € TTC

Prestige

7% TTC du prix de vente sur les biens de prestige

Forfait minimum 7 500 € TTC

Délégation

Bien en délégation voir montant des honoraires de l'agence délégataire

Nos honoraires sont à la charge de la partie prévue au mandat. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente. TVA comprise au taux de 20 %.